



Assemblée générale

Distr. limitée
12 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

Élimination du racisme et de la discrimination raciale : mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Angola* : projet de résolution

Rapport du Conseil des droits de l'homme sur les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban

L'Assemblée générale,

Prenant note de sa résolution 61/149 du 19 décembre 2006 et de la résolution 3/2 du 8 décembre 2006 du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la décision 6/105 du 28 septembre 2007 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle le Conseil a invité le Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban à soumettre ses rapports à l'Assemblée générale,

Consciente que les modalités de la Conférence d'examen restent à définir,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité préparatoire sur sa première session¹, y compris ses annexes et appendices, en particulier les décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa session d'organisation²;

2. *Approuve* les décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa session d'organisation.

* An nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ A/62/375.

² Ibid., annexe I.

